

Séance du comité du SICONA Sud-Ouest

Les délégué(e)s des communes, membres auprès du SICONA Sud-Ouest sont prié(e)s de bien vouloir assister à la prochaine réunion du comité, **qui aura lieu à la Maison Communale à Bertrange, salle des cérémonies, le mercredi, 18 décembre 2024 à 18.00 heures.**

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport de la séance du Comité du 13 novembre 2024 – Approbation.
2. Personnel :
 - 2.1. Poste de receveur du syndicat : Augmentation de la tâche liée à ce poste à une tâche complète – Décision.
 - 2.2. A huis clos : Demande de démission de Mme Claudine MATHIAS, receveur du SICONA Sud-Ouest – Décision.
 - 2.2. A huis clos : Nomination au poste de receveur à titre de tâche complète en vue du remplacement du receveur démissionnaire du SICONA Sud-Ouest.
 - 2.3. A huis clos : Nomination d'une personne devant assurer la fonction de receveur du SICONA Sud-Ouest à titre d'intérim entre le départ du titulaire actuel et la prise de service de son remplaçant – Décision quant à la nomination et à la rémunération afférente.
3. Contrats d'extensification – Décisions.
4. Sortie de l'inventaire d'un équipement par vente – Décision.
5. Divers.

Bertrange, le 1^{er} décembre 2024
Pour le bureau du SICONA Sud-Ouest,

Le président,
(s.) Marc BISSEN

Le secrétaire,
(s.) Claude ELSEN

Remarques:

1. Les pièces à l'appui des points à l'ordre du jour sont à disposition des membres du comité pour inspection en la Mairie de Dippach, 11, rue de l'Eglise à Schouweiler. A toutes fins utiles, les délégués recevront dans les meilleurs délais un document rassemblant les pièces à l'appui utiles dans le cadre de la préparation de la séance du comité, soit par courriel, soit par courrier postal.
2. La présente convocation est adressée aux communes qui sont membres du SICONA-Sud-Ouest pour information et en particulier **en vertu de l'article 14 de la loi du 23 février 2001 concernant les syndicats de communes.**